

# 7.

## Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

---

- 7.1 Avis et communiqués
  - 7.2 Réglementation de l'Autorité
  - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
  - 7.4 Autres consultations
  - 7.5 Autres décisions
-

## 7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

### Transaction proposée entre Groupe TMX et Groupe LSE

#### **ANNULATION DE LA CONSULTATION ET DES AUDIENCES PUBLIQUES**

**Montréal, le 30 juin 2011** – L'Autorité des marchés financiers annonce l'annulation de la consultation publique, incluant les audiences publiques des 14 et 15 juillet 2011, en vue de recueillir les observations sur la transaction proposée entre Groupe TMX Inc. (Groupe TMX) et London Stock Exchange Group PLC (Groupe LSE).

Cette annulation fait suite à la demande de retrait déposée le 29 juin 2011 par le Groupe TMX, le Groupe LSE et Bourse de Montréal Inc., relativement à leur demande initiale déposée le 13 mai 2011 visant à obtenir l'approbation de l'Autorité sur leur projet de fusion.

Toutefois, l'Autorité poursuit son analyse de la demande déposée, le 13 mai 2011, par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) visant à être reconnue à titre de chambre de compensation.

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.

#### **Renseignements additionnels**

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

**Centre d'information :**

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Autres régions : 1 877 525-0337

[www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)

Le 30 juin 2011

## 7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

### 7.3 RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

Aucune information.

## 7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.